MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avertissements agricoles ®

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

EDITION
DLP 29-8-88036786
BAS-VIVARAIS
(ARBORICULTURE ET VITICULTURE)

130 F
ABONNEMENT ANNUEL : [redacted]
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

165, rue Garibaldi -Bât. E- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

30 Mai 1988 N° de série continue 174 Bulletin n° 14

PRODUCTEURS DE CERISES, SOIGNEZ LA PROTECTION CONTRE MOUCHE ET MONILIA

CERISIER : Mouche et Monilia - Protection de pré-récolte
Anthracnose - Surveillez vos arbres récoltés
POIRIER-POMMIER : Carpocapse - Des dates pour les régions tardives
Tavelures - Protection soignée nécessaire
TOUTES ESPECES : Pou de San José - Début de sortie des larves mobiles
VIGNE : Maladies - Maintenez une protection soignée
Tordeuses de la grappe - 1ers glomérules visibles
P.3-4 - Tableau des produits utilisables

ARBRES FRUITIERS

CERISIER

MONILIA - Protégez vos récoltes en fonction des risques

ANTHRACNOSE - Surveillez vos vergers juste après la cueille.
Le traitement contre le monilia sur fruits peut retarder l'évolution de l'Anthracnose. Cependant, il peut ne pas être suffisant.
Dès l'apparition des lères taches (petites taches violacées et anguleuses) intervenez avec l'un des produits ci-après (g ma/hl).

bénomyl	: 30 (BENLATE)		mancozèbe : 160	(nb spéc)
carbendazime	: 30 (nb spéc)		manèbe : 160	(nb spéc)
dithianon	: 50 (DELAN)		méthylthiophanate : 70	(PELT 44, PELTIS 40)
doguadine	: 80 (MELPREX)		oxyquinoléate de cuivre : 50	(QUINOLATE 400)
folpel	: 100 (nb spéc)		triforine : 33	(DENARIN, FUNGINEX, SAPROL)

MOUCHE DE LA CERISE - Poursuite de la lutte

Situation : poursuite du vol en région précoce et moyenne. Eclosion probable des premiers asticots en région précoce. Début du vol en région tardive.
Préconisations : le tableau ci-après rassemble les dates du 1er traitement selon les régions et les produits.

Produit \ Région	Précoce ST JUST, CHAMBONAS	Moyenne ST SERNIN, ROSIERES GROSPIERRES	Tardive MEYRAS, HAUTS DE VESSEAUX
DECIS (adulticide)	Déjà fait	Déjà fait	Dès réception
Larvicides	Déjà fait	Dès réception	Vers les 4-7 Juin

La protection sera ensuite renouvelée tous les 10 jours jusqu'à la récolte, en respectant les délais d'emploi des produits avant récolte.

Remarques : - il est important de bien respecter ces dates qui tiennent compte du mode d'action des différents produits. En effet, de nombreux cas d'échec de lutte ont pour origine un 1er traitement trop tardif, notamment dans le cas de l'utilisation de DECIS et un non respect de la cadence des interventions.
- en région précoce, les utilisateurs de DECIS effectueront une nouvelle application dès réception.
- en région tardive, les variétés récoltées avant la fin de la semaine n'auront pas besoin de protection contre la Mouche.

P316

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

PECHER

TAVELURE - Intervenez en fonction des conditions climatiques

OIDIUM - Sur variété sensible, pas plus de 10-12 jours entre 2 traitements
Les fruits sont encore souvent à un stade de sensibilité.
Sur variétés peu sensibles, protégez les vergers où sont apparues des taches.

TORDEUSE ORIENTALE, COCHENILLE DU MURIER - Traitement encore possible dans les situations les plus tardives
Ailleurs, il a déjà dû être réalisé.
Pour la suite de la lutte contre la Tordeuse Orientale, des informations paraîtront dans un prochain Bulletin.

PRUNIER

CARPOCAPSE DES PRUNES - 1er traitement dès réception en situation tardive
... s'il n'est déjà fait. A MEYRAS, des éclosions assez nombreuses sont attendues dans la 1ère semaine de Juin.
En situations précoce et moyenne, la protection a déjà dû débuter.

POIRIER

PSYLLES - 10 jours après votre traitement, observez vos vergers
Une 2ème intervention est nécessaire, si plus de 10 % des pousses sont habitées.
A ST JUST, les éclosions de 2ème génération sont terminées depuis quelques jours et les larves brunes sont déjà nombreuses en verger non traité.
A LUSSAS, ces éclosions arrivent à leur fin.

Dans le cours de la saison, laissez agir les punaises prédatrices.
- en évitant les insecticides réputés les plus toxiques sur punaises
- en préférant des insecticides ou acaricides neutres ou peu dangereux

POIRIER-POMMIER

TAVELURES - Une protection soignée est toujours nécessaire
De nombreuses taches sont apparues dans les vergers depuis une dizaine de jours.

CARPOCAPSE - Un vol intense en régions précoces et moyennes
* A ST JUST, ST SERNIN, LUSSAS, GROSPIERRES, de nombreuses éclosions sont attendues dans les 1ers jours de juin :
  - 2ème traitement 15 jours après le 1er traitement (hors lessivage)
  - traitements suivants : cadence fonction de la rémanence du produit utilisé et des lessivages éventuels
* A MEYRAS et sur les hauts de VESSEAUX, utilisateurs de larvicide, 1er traitement dès réception.

Si vous utilisez un ovicide, il a déjà dû être réalisé.
Le renouvellement des interventions sera fait dans les conditions explicitées ci-dessus.

TORDEUSES DE LA PELURE - En lutte sur les jeunes larves : intervenez dès réception
Ceci ne concerne ni les vergers traités spécifiquement avec INSEGAR, ni les très nombreux vergers où ces ravageurs n'ont jamais posé de problème.
Dans la Vallée du Rhône, l'activité de Capua est connue depuis plusieurs années.
Dans la région de ST SERNIN, il semble que Pandémis soit en partie à l'origine des dégâts de 1987.
Produits utilisables : pyréthrinoïdes homologués à la dose du fabricant, méthomyl à 75 g ma/hl (LANNATE, METOVER).
Tous ces produits sont efficaces sur les larves jeunes des 2 espèces, ainsi que sur Carpocapse.

POMMIER

OIDIUM - Maintenez soigneusement la protection

RUGOSITE DES GOLDEN - Encore des risques jusque vers la mi-juin

TOUTES ESPECES

POU DE SAN JOSE - Intervention sur les larves de 1ère génération
Les 1ères larves mobiles sont sorties vers le 25 Mai à ST JUST.
Dans les vergers infestés, on interviendra :
- vers les 2-4 Juin en Vallée du Rhône
- vers les 6-8 Juin sur AUBENAS-ST SERNIN

Ce traitement, qui vise les larves mobiles avant leur fixation, mouillera abondamment les charpentières. (suite du Bulletin p. 4)

.../...